



Accueils de loisirs du Mercredi 2023-2024 (enfants scolarisés en maternelle)

NOM – PRENOM DE L'ENFANT :

Né(e) le : / / Orvaltais : oui non

Nom de l'école :

Niveau de classe : TPS* PS MS GS 3 ans révolus (mais non scolarisé)

*Pour les enfants en très-petite section, la scolarisation doit être effective.

NOM – PRENOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER FAMILLE :

Adresse courriel :@.....

Je souhaite recevoir une attestation pour mon Comité d'Entreprise : oui non

Informations générales

Cette fiche est à déposer à l'accueil de l'Espace Famille (21 Avenue Alexandre Goupil) ou par courrier.

Si vous souhaitez faire une inscription par internet, veuillez-vous connecter votre Portail famille (via vos codes d'accès personnel) et compléter le formulaire d'inscription concerné.

Pour inscrire votre enfant, vous devez transmettre **en amont** sa **FICHE SANITAIRE 2023/2024** au service Espace Famille. Les demandes d'inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

Inscription à partir du lundi 17 juillet pour :

- Les enfants SCOLARISES dans les écoles maternelles de la Ville d'Orvault (écoles publiques et école privée Saint Joseph).
- Les enfants ORVALTAIS scolarisés en maternelle dans une autre commune.
- Les enfants ORVALTAIS ayant 3 ans révolus mais pas encore scolarisés.

Inscription à partir du mercredi 16 août pour :

- Les enfants résidant hors commune ET non scolarisés à Orvault

Modalités de fréquentation

Fréquentation « Repas + après midi » :

- Pour les enfants scolarisés à Orvault, prise en charge dès la sortie de classe par les équipes d'ALSH.
- Pour les enfants inscrits au centre de loisirs de l'école Saint-Joseph le mercredi matin, prise en charge sur site, dès 12h15, par les équipes d'ALSH.
- Pour les enfants orvaltais scolarisés dans une autre commune, les familles doivent déposer leur enfant au sein de leur ALSH entre 12h et 12h15.

« Après midi » :

- Les enfants orvaltais ayant 3 ans révolus qui ne sont pas encore scolarisés ainsi que les enfants non orvaltais (et non scolarisés sur la commune) ne peuvent pas déjeuner au sein de l'ALSH. Leur arrivée au sein de l'ALSH se fait, après le repas, entre 13h15 et 13h45, comme pour les enfants scolarisés à Orvault qui rentrent déjeuner chez eux.

Pour tous les enfants, le départ en fin de journée s'effectue entre 16h45 et 18h30 (départs anticipés non autorisés).

Données personnelles

Les informations nominatives collectées par le service Enfance Jeunesse sont enregistrées et traitées de façon automatisée par la Ville d'Orvault – CS 70616 – 44706 ORVAULT CEDEX. Ce traitement a pour finalité d'instruire les demandes de fréquentation en structure d'accueil de loisirs et en restauration. Il est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Vous pouvez avoir accès à vos données et demander à les rectifier en contactant le service espacefamille@mairie-orvault.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ou demander à les limiter ou à les supprimer, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. L'ensemble des informations sur la protection des données personnelles est consultable dans le règlement intérieur sur Internet : orvault.fr).

ALSH fréquenté par votre enfant : (cochez le nom de l'ALSH correspondant)

Enfant scolarisé à :	Lieu d'accueil :	Cochez :
<ul style="list-style-type: none"> - L'école maternelle du Vieux Chêne - L'école maternelle de Pont-Marchand * - L'école maternelle de St Joseph * 	ALSH Vieux Chêne (école maternelle)	
<ul style="list-style-type: none"> - L'école maternelle du Bois-Raguenet * - L'école maternelle de la Salentine * - L'école maternelle Emile Gibier 	ALSH Emile Gibier (école maternelle)	
<ul style="list-style-type: none"> - L'école maternelle de la Ferrière - L'école maternelle du Bois-Saint-Louis * <p>+ Enfants orvaltais scolarisés en dehors de la commune. + Enfants hors commune (non scolarisés à Orvault).</p>	ALSH Ferrière (école maternelle)	

* Un service de transport est organisé afin de prendre en charge les enfants dès la sortie de classe et les emmener sur leur Accueil de Loisirs. **Les parents doivent, le soir, venir rechercher leur enfant directement au sein de l'ALSH.**

Vos demandes d'inscription : (cochez les jours et unités souhaités)

Type de fréquentation	06-sept	13-sept	20-sept	27-sept	04-oct	11-oct	18-oct	8-nov
Repas + après-midi								
Après-midi								
Type de fréquentation	15-nov	22-nov	29-nov	06-déc	13-déc	20-déc	10-janv	17-janv
Repas + après-midi								
Après-midi								
Type de fréquentation	24-janv	31-janv	07-fév	14-fév	21-fév	13-mars	20-mars	27-mars
Repas + après-midi								
Après-midi								
Type de fréquentation	03-avr	10-avr	17-avr	15-mai	22-mai	29-mai	5-juin	12-juin
Repas + après-midi								
Après-midi								
Type de fréquentation	19-juin	26-juin	03-juil	Vacances d'Eté				
Repas + après-midi								
Après-midi								

Le/..... /

Nom-prénom du responsable de l'inscription :

Signature :

Vous recevrez au début de chaque mois une facture pour l'ensemble des consommations du mois passé.